



Demande de naturalisation possible au bout de 5 ans??

Par **nickytom**, le **18/05/2012** à **10:57**

Bonjour à tous,

Je souhaite faire une demande de naturalisation afin d'avoir la nationalité française. voilà ma situation: Cela fait maintenant 5 ans que je vis ici en France avec ma mère d'origine des philippines ainsi qu'avec mon beau-père d'origine française. Cela fait maintenant 4 ans qu'ils se sont mariés. Depuis mon arrivée en France à l'âge de 14 ans j'ai toujours eu une carte de séjour et ce la fait maintenant 2 mois que mon beau-père m'a adopté (adoption particulière qui n'inclue pas nationalité française directement, seulement son nom de famille).

Je suis encore étudiante en terminale, et j'ai déjà exercé quelques professions depuis 1 an maintenant. Je voulais seulement me renseigner s'il y avait d'autres critères que je devrais remplir afin d'être sûre de pouvoir faire ma demande de naturalisation. Ces critères d'adhésions suffisent-elles ou est-ce que je risque un refus.

J'ai déjà lu la page sur service-public.fr mais tout ça m'a l'air un peu confus. En espérant que j'aurais une réponse ou conseil au plus vite s'il vous plaît.

Merci d'avance

Nickytom